



L'État vous aide à agir face aux punaises de lit

Sommaire

Qu'est-ce qu'une punaise de lit ?	4
Comment savoir si vous avez des punaises de lit ?.....	4
Que faire si vous avez des punaises de lit ?.....	5
Ne déplacez pas les objets infestés.	5
Appelez un professionnel	5
Prévenez votre entourage.....	6
Signalez votre problème pour vous faire aider	7
Que dit la loi ?	7
Si vous êtes locataire	7
Si vous êtes propriétaire	7
Si vous êtes dans un logement social.....	8
Si vous êtes dans un logement temporaire.....	8

Que faire pour avoir de l'aide ?8



Vous avez peut-être entendu parler des punaises de lit.
Ce sont des petits insectes qui peuvent envahir votre logement.
Ces insectes piquent les gens pendant leur sommeil.
Quand on a des punaises de lit chez soi
on parle **d'infestation**.



Qu'est-ce qu'une punaise de lit ?

Une punaise de lit est un petit insecte.

Elle est :

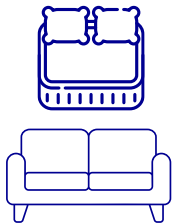
- plate
- de couleur marron
- de la taille d'un pépin de pomme.



La punaise de lit ne vole pas et ne saute pas.

Elle vit cachée surtout dans les salons et les chambres dans :

- les matelas des lits
- les canapés



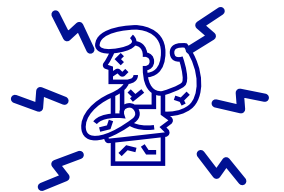
La punaise de lit pique les personnes la nuit.

Comment savoir si vous avez des punaises de lit ?

Voici des signes :

- vous avez des piqûres sur le corps.

Ces piqûres peuvent être rouges et gratter.



- vous voyez des petites taches noires sur le matelas ou les draps
- vous trouvez des punaises mortes ou vivantes
- vous voyez des petites taches de sang sur vos draps.

Que faire si vous avez des punaises de lit ?

Ne déplacez pas les objets infestés.

Les objets **infestés** sont les objets où se cachent les punaises de lit.

Par exemple : matelas ou vêtements.

Si vous déplacez ces objet

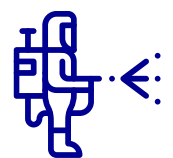
vous pouvez transporter les punaises ailleurs.

Appelez un professionnel

Un professionnel peut vous donner des conseils.

Il peut aussi vérifier votre logement

et faire un traitement pour tuer les punaises.



Vous pouvez agir seul

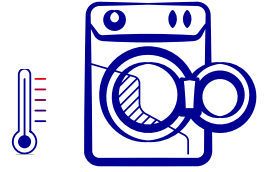
S'il n'y a pas trop de punaises de lit

vous pouvez par exemple :

- passer l'aspirateur partout



+ de 60



- laver les vêtements à une température de plus de 60 degrés
- mettre au sèche-linge pendant 30 minutes
- congeler les objets à moins 20 degrés pendant 72 heures

Attention : les produits chimiques ou insecticides ne sont pas efficaces contre les punaises de lit et peuvent être dangereux.

Il faut toujours demander conseil à un professionnel.

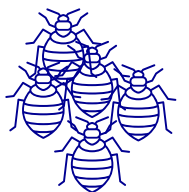


Prévenez votre entourage.

Les punaises de lit peuvent se déplacer très rapidement.

Par exemple : elles peuvent se loger dans le sac à main d'une amie qui vient vous voir.

Il est important d'agir rapidement pour ne pas laisser les punaises se multiplier.



Signalez votre problème pour vous faire aider

L'état a créé **Stop Punaise** pour vous guider
si vous avez des punaises.

- cliquez ici [Stop punaises](#)
- remplissez le questionnaire
pour avoir les conseils dont vous avez besoin.



Pour en savoir plus sur ce qu'il faut faire
cliquez ici : [que faire contre les punaises de lit](#)



Que dit la loi ?

Si vous êtes locataire

- Vous devez dire rapidement à votre propriétaire
qu'il y a des punaises de lit.
- Le propriétaire doit vous fournir un logement en bon état
sans punaises.



Dans mon logement

Stop Punaises vous accompagne pour trouver
une solution

Si vous êtes propriétaire

Vous devez éliminer les punaises de lit
du logement.



Si vous êtes dans un logement social

Vous devez contacter votre **baillieur social**.

C'est la personne ou l'organisme qui vous loue le logement.

Si vous êtes dans un logement temporaire

Un logement temporaire c'est un logement

que vous avez pour une petite durée

Comme un hôtel ou un gîte.

S'il y a des punaises dans ce logement

le gérant doit vous proposer un autre logement.

Que faire pour avoir de l'aide ?

Vous pouvez appeler Allo Service Public au 3939.

Ce numéro vous donne des informations sur vos droits.



[Com'access](#) a adapté ce document accessible à tous avec la méthode du **Facile à Lire et à Comprendre**.

On dit aussi FALC.

Pour en savoir plus sur le FALC vous pouvez aller sur le site internet :

www.inclusion-europe.eu/easy-to-read

©Logo européen easy to read d'Inclusion Europe.

Les pictogrammes appartiennent au ©service d'information du gouvernement.

Nous remercions vivement le collectif CAP'acite (site www.capacite.net) pour la relecture et la validation du document.

